

TRÉFLAOUÉNAN

- Enquête de l'An XII
- Enquête 1813 : chapelles
traitement vicair.
- Etat des biens 1814

à notre
unque
buest
nous
es -
tierdes
pour =
si -
leur
demolir
des
l'île, voilà
monde

Monsieur

Je vous dirai qu'il manque bien de réparations à notre
Eglise de tréflouenan, ce n'est pas la volonté qui nous manque,
mais les forces, et trévidé et queran ne contribuent
en rien aux frais du culte, au contraire, il nous
faut leur fournir les cierges pour leurs mariages —
baptêmes de leur fous et trévidé doit payer un tiers des
des huiles et ne le fait, ni la moindre offrande.
pour la chapelle de queran est hors d'état d'y pou-
voir dire la messe. Et les habitants de queran si
pauvres qu'ils ne sont plus capables d'entretenir leur
chapelle, et nous demandons la permission de la démolir
Car nous avons grand besoin des ardoises et des
boisages pour la réparation de notre Eglise, voilà
ce que je puis vous dire sur ce que nous demandons

Il est fâcheux pour ^{nous} être obligé d'aller enterrer
entre trois endroits différents et surtout à Querou qui est
de notre commune où il n'y a aucune cloche et très
mauvais chemin pour y aller, vous aurez la bonté de
Médire votre sentiment sur les points dont j'écris
de vous prier en cela vous obligerez infiniment
celui qui a l'honneur d'être avec un attachement
respectueux monsieur

très humblement

Les 21 avril 1813

Notre très humble et très obéissant
Serviteur. y: mon sieur de Serres
De très humblement

Monsieur

J'ai l'honneur de vous annoncer que le vicair de tréfla-
ouenan ne reçoit aucun traitement de ni de la fabrique
ni de la commune, si ce n'est que la fabrique lui fournit
une petite maison avec trois quart journal de terre et la
Commune une petite quète par an, la fabrique et la
Commune sont si pauvres qu'elles ne peuvent autrement
faire subsister leur vicair je suis avec bien de
Respect Monsieur

tréflaouenan les
28 mars 1813

Votre très humble et très dévoué
Secrétaire. Yves morsan deffendeur
de tréflaouenan

Etat des Biens & Revenus des fabriques des Paroisses.

Noms des Paroisses.	Biens Suraux	maisons.	Valeur Capitale.	produit annuel	Rentes restituées	Rentes par Leges & Donations	Rentes de fondations	Charges	Revenu en Ed.	Observations.
Treflaouenan	300 ^l 25 ^c	Neant	3,005 ^l	300 ^l 25 ^c	Niant	Neant	Niant	60. pouds par foirée	2.40 ^l 25 ^c	Revenu en Ed. mentionné au présent état, les offrandes qui sont si peu de chose, que l'on ne peut en faire article; suffisent à peine, au fourniment du Semaire. De la le mauvais état de l'église paroissiale, et du presbytère, il a été pendant argent, de faire réparer ces deux édifices, pour ne pas être obligé de les réédifier. L'église manque de toute espèce d'ornement. On prétend, on prétend même que tous les biens possédés par la fabrique, sont grevés de divers fondations, que en l'absence d'un peut de service, qu'il ne vaudrait même de service, afin de laisser faibles les revenus de l'église, destinés à l'emploi que l'on en fait aujourd'hui, celui de l'achat du Semaire.